

La ligue de voile de Normandie (organe déconcentré de la Fédération Française de Voile), rassemble et défend les intérêts de l'ensemble des structures affiliées à la FFV sur le territoire de la Normandie. Elle porte la voix de 68 structures du littoral, des plans d'eau intérieur, ou de l'axe Seine.

37 d'entre elles sont reconnues « Ecole Française de Voile », label de la Fédération qui regroupe les clubs et établissements offrant des pratiques éducatives, sportives et touristiques, avec près de 500 contrats de travail annuels (220 ETP) et plus de 500 personnels bénévoles.

**Contact :**

**NOM : Thomas Benjamin**  
Ligue de voile de Normandie  
Quai Eric Tabarly  
76600 Le Havre

T +33 6 67 50 57 65

## Le point de vue du réseau des clubs FFVoile de Normandie sur les enjeux liés à la programmation maritime

**EN BREF.** Les structures nautiques couvrent une part conséquente des littoraux en France. Si elles occupent le plus souvent la bande de « proche littoral » dans la bande des 6 Milles nautiques, les structures accueillent ou accompagnent des activités parfois encadrées, parfois surveillées, parfois libres, des manifestations de petites et grandes envergures, et jusque des activités d'enseignement ou de compétition sur bateaux de croisière ou de courses à 200 milles des côtes.

Les structures accueillent des pratiquants débutants ou experts, de tout âge, en hiver comme en été. C'est en moyenne 25 000 personnes licenciées sur le territoire de la Normandie et plus de 100 000 personnes accueillies chaque année.

Les centres nautiques sont incontestablement des acteurs prépondérants de la mer, concernés par la question des conflits d'usage, de la circulation, de la sécurisation mais aussi de la préservation de l'environnement.

Les avis et enjeux rassemblés dans ce cahier d'acteur, sont issus des travaux de concertation réalisés en décembre 2023 avec l'ensemble des structures présentes aux Assises Régionales du Développement organisées par la Ligue de Voile de Normandie.

**Questions soulevées :**

- Défense des intérêts du nautisme
- Conflits d'usages
- Environnement et zonage
- Eolien en mer
- Synergies entre acteurs



## Les intérêts du nautisme et les conflits d'usage : la libre circulation et l'intérêt général.

Si la programmation en mer nécessite certaines réglementations, les acteurs du nautisme défendent un principe de **restriction** et non d'interdiction. L'exploitation de l'espace maritime par les acteurs nautiques est réalisée à des fins de loisir et ou de mobilité. Cette occupation de l'espace semble adaptée à la cohabitation avec le reste des acteurs : pêche, commerce, parcs éoliens. Les déplacements se font en grande majorité au travers d'une **énergie non carbonée**.

1) Le **maillage territorial** offert par le réseau d'opérateurs couvre une part importantes des zones littorales et permet des **synergies conséquentes avec les acteurs de la sécurité en mer** : CROSS, SNSM, notamment au travers d'une présence régulière sur l'eau et une forte capacité opérationnelle. Ce rôle de **relai permanent des secours et des observations** en mer (en terme d'intervention, mais aussi en terme de diagnostic situationnel) offre des perspectives à moyen terme très engageantes pour le concours à la **sécurisation** des plages et du proche littoral.

2) La proximité avec les pratiquants et les usagers des plages, place les structures nautiques comme des acteurs clé de la relation avec les plaisanciers d'une part et les pratiquants libres d'autre part (planche à voile, kite, Wing-foil, paddle etc.), notamment en terme de **transmission** des bonnes pratiques, mais aussi de **conseil** et de guidage dans l'environnement maritime.

Ce positionnement stratégique des structures nautiques au carrefour entre les politiques sport, éducation, santé, et loisir de l'Etat et les enjeux d'intérêt général pour l'espace maritime : surveillance, intervention, sécurisation, synergies ; nécessite que les projets et la programmation en mer préserve les intérêts du secteur, en termes de **libre circulation et accès à l'espace maritime**.

3) Cette garantie de l'accès à la mer (particulièrement pour les professionnels de l'enseignement), y compris en cas de **recul du trait de côte** nécessite que les futurs aménagements portuaires et littoraux soient élaborés en **concertation** avec les acteurs (professionnels) du nautisme, tant en matière de **conception des équipements** qu'en matière de **cohabitation** dans les futurs espaces réadaptés.



## La question environnementale et les perspectives de zonages

1) Si la question globale du zonage semble nécessaire pour catégoriser certains espaces réglementés (gestion environnementale, maritime, ou pêche) la pression liée à la protection des habitats d'une part et à l'exploitation éolienne d'autre part, incite à faciliter la **libre circulation** notamment dans certaines zones naturelles.

2) Pour ce faire, un **accompagnement de l'Etat** sur la **transition énergétique dans le secteur du nautisme** semble indispensable. Si la grande majorité des pratiques nautiques est plutôt décarbonée, la sécurisation des pratiques nautiques en mer impose quant à elle l'emploi d'unités motorisées légères (actuellement au travers de moteurs thermiques hors-bord). Le projet de **décarboner l'encadrement** des pratiques nautiques impose un accompagnement considérable et un développement technologique que les motoristes hors-bord peineront à effectuer seul.

Cet effort de transition devra certainement s'accompagner d'un travail similaire sur la filière des véhicules terrestres à moteur (VTM), souvent employés pour la mise en œuvre de l'activité : tracteurs de plages etc.

3) Les éducateurs sportifs professionnels jouent un rôle prépondérant à deux niveaux :

- Ils sont contributeurs de la **sécurisation** en mer
- Ils sont des **vigies environnementales** potentielles (surveillance, protection, information) dans le cadre de synergies à considérer.

## L'éolien en mer

1) Outre les aspects évoqués précédemment de libre circulation, l'implantation des champs éoliens doit garantir des conditions de circulation correspondant à la **réalité** de la plaisance et du nautisme au large.

### Les craintes les plus élevées :

- La menace de mise en place d'AOT sur l'espace maritime
- La menace de réaménagement du littoral du fait du recul du trait de côte sans intégrer les accès nécessaires à la mer

«

Les **corridors** doivent s'adapter aux réalités des axes de navigations les plus empruntés par les plaisanciers et navigants.

Les implantations doivent ainsi tenir compte de la **pression globale en Manche**. Les espaces au large sur cette zone maritime sont plus contraints que sur la façade atlantique. La proximité avec l'Angleterre impose une concentration sur le territoire maritime très forte à moyen terme au travers des programmations maritimes à venir.

Cette **pression** s'exerce sur trois fronts :

- La programmation **française** de parcs éoliens au large des côtes françaises,
- La programmation **anglaise** de parcs éoliens au large des côtes et îles anglaises (implantation convergente à celles des français)
- La contrainte du **trafic maritime** et commercial en Manche avec les rails et DST.

L'espace maritime global disponible à la navigation à la voile en Manche d'ici 20 ans sera ainsi considérablement impacté.

La particularité de la navigation à la voile exige des espaces de navigation plus ouverts de par la contrainte du **louvoyage** d'une part et de par l'exigence de la navigation à la voile d'autre part.

2) La **cohabitation** de fait sur l'eau avec les acteurs éolien rend souhaitable la **contribution du secteur à la formation et la professionnalisation** des acteurs du nautisme par ailleurs :

- Soutien à la professionnalisation
- Aide à la formation
- Soutien à la promotion des **métiers de la mer**
- Soutien à l'**attractivité** du secteur nautique.

3) Enfin, la présence en mer de grands fournisseurs d'énergie et particulièrement en Manche, génère des attentes fortes de **retours directs** pour les acteurs de la mer. La nécessaire **cohabitation** sur l'eau, appelle à espérer une **distribution et une tarification favorable** de l'électricité pour l'ensemble des professionnels en mer, au **travers d'équipement portuaires** spécifiques notamment.

### Les synergies d'acteurs

1) Trois axes de synergies ont été précédemment évoqués :

- Le souhait pour les représentants du nautisme d'être systématiquement intégrés aux **politiques d'aménagement** du littoral.
- Le positionnement clé qu'offrent les éducateurs voile et les navigants en matière

de contribution à la **vigie environnementale**.

- La capacité des acteurs nautiques à coconstruire un schéma de **sécurisation** littorale.

2) Conjointement, une collaboration de l'ensemble des professionnels de la mer devrait répondre aux enjeux éducatifs : **formation** et **information** du public quant aux questions de **défense des intérêts de la mer**, de ses métiers et de ses enjeux de protection, au travers de création de contenus et d'outils pédagogiques.

3) Les professionnels de la mer ont à ce jour des **attentes** fortes de **solutions** qui les aident dans leurs trajectoires professionnelles et dans leurs reconversions.

Le besoin de **passerelles** entre les différents **diplômes** du secteur répond à des enjeux de **cohérence**, mais surtout de **développement** de la filière.

Ces passerelles doivent être réelles et efficaces.

L'ambition de programmation maritime portée par l'Etat doit déboucher sur des perspectives concrètes de **facilitation** et de **simplification** pour les professionnels du secteur.

### CONCLUSION.

**Les structures nautiques via leurs professionnels diplômés jouent un rôle de régulateur et de protecteur de certains espaces maritimes qui doit être davantage reconnu par les pouvoirs publics ainsi que les collectivités locales et territoriales.**

**Les futures synergies vont déboucher sur une meilleure opérationnalité en matière de sécurité en mer et de vigie environnementale.**



**Les programmations à venir doivent quant à elles garantir l'accès à la mer, mais surtout la libre circulation des professionnels.**

**Les futurs aménagements littoraux et portuaires doivent prévoir la consultation et la prise en compte systématique des acteurs nautiques.**

**Des solutions techniques, technologiques et financières en matière d'énergie et de décarbonation de l'activité sont attendues. La filière maritime doit s'engager dans cette voie.**

**Enfin, une approche globale des métiers de la mer doit permettre la valorisation des carrières et la facilitation des qualifications et formations.**

